



Saint-Hyacinthe, 17 août 2020

À tout le personnel et aux visiteurs

GUIDE DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC LA COVID-19 (MISE À JOUR)

Dans le respect des consignes gouvernementales, le Collège a préparé, à l'attention des membres de son personnel et des visiteurs, une mise à jour de la première version de ce guide qui était datée du 1^{er} juin. Il est à noter que les étudiants recevront un guide leur étant spécialement destiné.

Les consignes qui suivent auront cours jusqu'à nouvel ordre. Elles pourront toutefois être modifiées avec un court préavis, selon l'évolution de la situation sanitaire locale ou nationale, à la suite de nouvelles prescriptions du gouvernement, de la Direction de la santé publique ou de la CNESST.

Des affiches ont été installées dans tous les campus afin d'aider au respect des consignes qui suivent.

Avant de se présenter au Collège, l'employé ou le visiteur doit se poser les questions suivantes :

- Est-ce que j'ai de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires ou un mal de gorge ou la perte totale de l'odorat, OU 2 symptômes parmi les suivants : crachats/expectorations, douleurs musculaires, mal de tête, fatigue, douleur abdominale, diarrhée?
- Est-ce que je reviens d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 14 jours?
- Est-ce que je suis en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?

S'il répond oui à une des questions, l'employé ou le visiteur doit rester chez lui et téléphoner immédiatement au 1 877 644-4545. L'employé doit ensuite informer son gestionnaire, dès que possible, des conclusions de son appel avec la santé publique.

La Direction de la santé publique autorise la levée de l'isolement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- Une période d'au moins 14 jours écoulés depuis le début de la maladie dans sa phase aiguë;
- Une absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant une toux résiduelle qui peut persister);
- Une absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétiques).



À l'arrivée au Collège

À la demande de la santé publique, toute personne voulant accéder au Collège devra, munie de son masque, enregistrer sa présence à son arrivée aux différents campus. Elle devra donc dire son nom et son numéro de téléphone à l'agent de sécurité ou à l'employé désigné pour l'accueil, qui prendra également en note son heure d'arrivée. Cette action signifiera que la personne confirme qu'elle répond négativement à toutes les questions énumérées précédemment à propos de la COVID-19. Tous devront également signifier leur départ en s'identifiant à la sortie de la même manière qu'à l'arrivée. Jusqu'au 23 août inclusivement, l'accès au campus principal ne se fera qu'à partir de l'entrée 1. À partir du 24 août, l'accès pourra se faire aux entrées 1, 6, 8, 8A et 9. À noter que l'entrée 3 du campus principal sera inaccessible jusqu'au 30 septembre étant donné les travaux de construction. Toujours au campus principal, de nouveaux lecteurs optiques feront bientôt leur apparition aux entrées 1, 3, 6, 8, 8A et 9 afin d'accélérer le processus d'enregistrement. Les membres du personnel devront donc placer leur carte d'employé du Collège devant le lecteur en entrant et en sortant ou s'inscrire au registre auprès du personnel d'accueil en cas d'oubli ou de perte de la carte. Les visiteurs devront continuer à s'inscrire au registre.

Si un employé ou un visiteur présente des symptômes de la COVID-19 après être entré au Collège, il devra se présenter au bureau de la sécurité où il sera pris en charge.

Port des équipements de protection individuelle (ÉPI)

Espaces communs

Depuis le 18 juillet dernier, le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire dans les lieux publics fermés. Au Collège, **le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire dans tous les espaces communs**, y compris à l'entrée et à la sortie, depuis le 1^{er} juin. Tout déplacement doit être effectué avec le port du masque ou du couvre-visage. Les occupants sont autorisés à retirer leur masque ou couvre-visage dans un local qu'ils occupent seuls ou lorsqu'ils mangent. Le Collège a d'ailleurs prévu offrir deux couvre-visages par employé qui en fera la demande auprès de la réceptionniste.

Classes théoriques

Bien que la grande majorité des cours théoriques seront offerts en ligne, quelques locaux de classes théoriques ont été aménagés de sorte qu'il y ait une distance de 1,5 mètre entre chaque pupitre. De plus, l'enseignant qui se situe derrière son bureau bénéficiera d'une distance d'au moins deux mètres avec les étudiants, le tout balisé au sol. Selon les conditions exigées par la santé publique, les étudiants pourront retirer leur masque ou couvre-visage une fois assis et l'enseignant pourra alors faire de même.

La mécanique pour l'accès à un local théorique devrait être la suivante :

- Les étudiants masqués attendent dans le corridor, le long du mur, à deux mètres de distance l'un de l'autre;
- L'enseignant entre et se positionne derrière son bureau, puis demande aux étudiants d'entrer et de s'asseoir en s'assurant de remplir le local du fond vers le devant;
- Une fois tous les étudiants assis, l'enseignant donne le signal aux étudiants qui le désirent de retirer leur masque ou couvre-visage.

À la fin du cours, c'est la mécanique inverse. L'enseignant donne le signal aux étudiants pour qu'ils remettent leur masque ou couvre-visage avant de se lever. Rangée par rangée, en commençant par l'avant du local, l'enseignant fait évacuer le local dans le respect des 2 mètres de distance, autant que possible. S'il reste à deux mètres des étudiants pendant l'évacuation, l'enseignant pourra alors remettre ou non son masque ou couvre-visage.

Laboratoires

Dans la plupart des laboratoires, le port du masque, ou couvre-visage, mais aussi d'une protection oculaire (visière ou lunettes de sécurité, au choix de l'utilisateur) est exigé, le tout indiqué par des pictogrammes qui ont récemment été ajoutés sur la porte des locaux. Ces ÉPI sont obligatoires et doivent être portés de l'entrée à la sortie du laboratoire. Le choix de ces ÉPI a été fait en tenant compte de la réalité physique du local, du type d'activités qui auront lieu ainsi que du nombre d'étudiants anticipé. Les membres du personnel œuvrant dans ces laboratoires se verront remettre gracieusement les mêmes ÉPI qu'aux étudiants. Une communication à cet effet leur sera transmise sous peu. Bien que la configuration des laboratoires soit différente de celle des locaux théoriques, le Collège demande également à ce que l'entrée et la sortie des étudiants en laboratoire se fassent de façon similaire aux locaux théoriques, autant que possible.

Équipements de protection collectifs

Le bureau du personnel de première ligne qui accueille régulièrement des étudiants ou des membres du personnel sera doté d'un écran transparent. Le personnel de première ligne concerné pourra donc travailler sans masque, tout en gardant un masque à sa portée si des gens devaient circuler dans son aire de travail.

Distanciation physique

Autant que possible, la règle d'or demeure le télétravail et des présences écourtées au Collège. En ce sens, il est préférable de privilégier les rencontres de travail et de recevoir les étudiants à distance plutôt qu'en présentiel. En présentiel, toute personne doit tenter en tout temps de respecter la distanciation physique établie à 2 mètres par la santé publique, même dans les laboratoires, même si tous les occupants portent des ÉPI. À l'entrée et à la sortie du Collège, d'une salle de bain ou d'un local, lors de la circulation dans certains corridors et dans les escaliers, cette distance pourrait brièvement être ramenée à 1 mètre. Afin de faciliter le respect des 2 mètres,



même si la circulation continue de s'effectuer à double sens dans tous les corridors et escaliers du Collège, nous demandons à tous de circuler **en gardant la droite en tout temps**;

Un maximum de deux personnes à la fois sera autorisé dans chaque ascenseur.

Lavage des mains

Il est obligatoire de se laver les mains avec du savon ou un gel hydroalcoolique pendant environ 20 secondes en entrant au Collège. Il est fortement recommandé de faire de même :

- Avant et après avoir mangé;
- Avant et après une pause;
- En quittant la salle de bain;
- Avant et après s'être mouché;
- En quittant le Collège.

Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire consiste à :

- se couvrir la bouche et le nez avec son bras pendant une toux ou un éternuement, même avec le port du masque;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et en disposer immédiatement en toute sécurité.

Eau potable

- À chaque fontaine d'eau, seule la partie permettant le remplissage des bouteilles d'eau sera accessible;
- Il est recommandé d'éviter de faire usage d'une bouteille d'eau qui nécessite de toucher directement son goulot pour s'abreuver.

Produits désinfectants

Depuis le début de la pandémie, l'équipe d'entretien ménager désinfecte plusieurs fois par jour les points de contact les plus courants. Elle continuera de le faire jusqu'à nouvel ordre. Dans le but d'éviter, autant que possible, la contamination croisée, des vaporisateurs remplis de produit désinfectant et des rouleaux de papier absorbant seront disponibles à plusieurs endroits, notamment :

- Cafétéria et Verrière (chaque table);
- Classes théoriques (chaque pupitre);
- Laboratoires (chaque poste de travail);
- Bureaux de première ligne;



- Bureaux où il y a partage d'un poste téléphonique, informatique ou autres outils de travail.

En plus de la prestation de l'équipe d'entretien ménager, les utilisateurs de ces espaces sont priés de les désinfecter à l'aide de ces produits, avant et après usage. Les étudiants et les enseignants sont responsables de désinfecter leur pupitre, en classe théorique, en arrivant et avant de quitter. Il en est de même pour leur poste de travail en laboratoire. Les techniciens en travaux pratiques sont responsables de désinfecter les espaces de travail partagés en laboratoire (ex. : hottes). Une période de battement minimale de 50 minutes a été prévue entre chaque groupe afin d'aider à la réalisation de la désinfection des espaces partagés.

Autant que possible, il est recommandé de ne pas partager les outils entre les employés, de même qu'entre les fournisseurs. Si c'est le cas, il est nécessaire de désinfecter les outils entre chaque passation.

Il est interdit d'entreposer des outils, des équipements et du matériel dans un espace où il y a consommation de nourriture.

Précautions avec les ÉPI

- Le masque ou couvre-visage doit être mis et retiré avec des mains fraîchement lavées, tenu et manipulé par les sangles. Il faut éviter de le déposer sur une surface non désinfectée (<https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBK6c>);
- Le masque de type chirurgical, de même que les masques KN95 et N95 doivent être jetés lorsqu'ils sont mouillés;
- Le port de gants n'est pas une protection contre la COVID-19. Toutefois, pour certaines personnes, les gants peuvent être utiles pour se rappeler de ne pas se toucher le visage (sinon, se toucher le visage avec le bras ou des mains fraîchement lavées);
- La visière et les lunettes de protection doivent être désinfectées tous les jours;
- L'utilisation d'un masque ou couvre-visage, de protection oculaire et de gants ne remplace en aucun temps les mesures d'hygiène des mains.

Effets personnels

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et à sortir avec le moins d'items personnels possible;
- Si vous utilisez votre téléphone au Collège, il est recommandé de le désinfecter avant de quitter.

La direction